



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
SOCIETE EVA ALBARRAN ET IRIS WOUTERA  
PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE LE 5 OCTOBRE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-372  
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Eva Albarran, représentée par Madame Eva Albarran, dont le siège social est situé 13, rue de Béarn – 75 003 Paris – et la proposition de Iris Woutera Productions représentée par Madame Iris Woutera de Jong, dont le siège social est situé Wiltzanghlaan 60 studio 212 – 1061 HC Amsterdam Netherlands – pour l'organisation du spectacle « Looming », le samedi 5 octobre 2019, dont le prix de cession est fixé à 8 430,98 € (huit mille quatre cent trente euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) Nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la « Nuit Blanche ».

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Eva Albarran, représentée par Madame Eva Albarran, dont le siège social est situé 13, rue de Béarn – 75 003 Paris – et Iris Woutera Productions représentée par Madame Iris Woutera de Jong, dont le siège social est situé Wiltzanghlaan 60 studio 212 – 1061 HC Amsterdam Netherlands – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Looming », le samedi 5 octobre 2019, dont le prix de cession est fixé à 8 430,98 € (huit mille quatre cent trente euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191011-lmc1H6758H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/10/2019 Date de Publication : 11/10/2019
---

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191011-lmc1H6758H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/10/2019  
Date de Publication : 11/10/2019